France Assos Santé
La voix des usagers

Communiqué de presse
1er juillet 2021

L'accès rapide aux médicaments innovants est enfin garanti !

Faciliter l'accès aux médicaments innovants pour tous les patients : c'est ce que demandent inlassablement France Assos Santé et nombre de ses associations membres depuis 2016 !

Les associations réclament en effet la prise en charge par l'Assurance maladie de ces médicaments souvent onéreux qui représentent une innovation thérapeutique.

Cette demande est enfin entendue !

Le mardi 29 juin, lors de la présentation de la stratégie « Innovation Santé 2030 » à l'Elysée, le Président de la République a annoncé la mise en place d'un dispositif d'accès au marché organisé en trois étapes :

1. Obtention d'une autorisation de mise sur le marché (AMM) ;
2. Évaluation par la Commission de la Transparence de la Haute Autorité de santé. L'amélioration du service médical rendu (ASMR), même s'il n'est que de niveau 4, reste une amélioration pour les personnes malades ;
3. Mise sur le marché immédiate, même sans fixation du prix, quel que soit le niveau de l'ASMR de 1 à 4.

La mise en expérimentation de ce dispositif serait assurée pendant deux ans.

L'accès rapide au marché est à la fois un encouragement à l'innovation et une réponse aux attentes de milliers de patients.

France Assos Santé salue l'annonce de ces mesures tout en restant vigilante sur les modalités de leur mise en œuvre.

Contact presse : Stéphanie SAUDEMONT – 07 56 34 10 86 – communication@france-assos-sante.org